



VILLE DE BERTHIEVILLE

APPEL D'OFFRES

TRAVAUX DE MODIFICATION DE LA TUYAUTERIE DE PRÉFILTRATION DES FILTRES 1 À 4 ET MODIFICATION DES DRAINS ULTRA-VIOLETS

DOSSIER VILLE 2020-005

DEMANDE DE SOUMISSION

La Ville de Berthierville demande des soumissions pour les travaux de modification de la tuyauterie de préfiltration des filtres 1 à 4 et modification des drains ultra-violet.

Seuls sont autorisés à soumissionner les entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province visée par cet accord, et détenant, le cas échéant, une licence d'entrepreneur de construction appropriée émise par la Régie des entreprises de construction du Québec.

La Ville de Berthierville a mandaté la firme GBI afin de répondre aux questions. Toute communication devra se faire par écrit à Monsieur Pascal Rochette, ingénieur de la firme GBI, par courriel à prochette@gbi.ca.

Il est convenu que tout renseignement donné ou communiqué par la Ville ou un mandataire ne peut servir à interpréter les documents d'appel d'offres ni les plans et devis, ni être supplétif à ceux-ci, puisque donné à titre indicatif seulement et n'engage en aucune manière la responsabilité de la Ville ou de ses mandataires.

DISPONIBILITÉS DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus à compter du **30 janvier 2020** via le service électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante : www.seao.ca.

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents et tous les addenda, le cas échéant, reliés à cet appel d'offres.

EXIGENCES

Chacune des soumissions devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur un compte inscrit dans un établissement bancaire ou une caisse populaire faisant des affaires au Québec, ou d'un cautionnement de soumission émis en faveur de la Ville de Berthierville au montant équivalent à dix pour cent (10 %) du total de la soumission.

Seul un cautionnement de soumission établi par un assureur détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers et l'autorisant à pratiquer l'activité de garantie au sens de la Loi sur les assurances et conforme au formulaire normalisé NQ 1809 900/A sera accepté aux termes des documents d'appel d'offres.

Ce cautionnement doit être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

De plus, ce cautionnement de soumission devra être accompagné d'une lettre d'engagement, selon le formulaire 1809 900/D, émis en faveur de la Ville de Berthierville garantissant la fourniture d'un cautionnement d'exécution et d'un cautionnement des obligations de l'Entrepreneur pour la main-d'œuvre, les matériaux et les sous-traitances, chacun pour une valeur de cent pour cent (100 %) du contrat.

DATE DE RÉCEPTION

Les soumissions identifiées « **TRAVAUX DE MODIFICATION DE LA TUYAUTERIE DE PRÉFILTRATION DES FILTRES 1 À 4 ET MODIFICATION DES DRAINS DES ULTRA-VIOLETS** » seront adressées à Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière, et seront déposées à l'hôtel de ville sis au 588, rue De Montcalm, Berthierville (Québec) J0K 1A0, jusqu'à 11 h, le 25 février 2020 et seront ouvertes publiquement à la même date et à la même heure.

La Ville de Berthierville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucun frais quelconque ni obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Berthierville,
ce 28^e jour du mois de janvier 2020

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière